

DEC210023DR04**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides****LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8502, intitulée « Laboratoire de physique des solides » ;

Vu la décision DEC202243INP nommant Madame Pascale FOURY directeur de l'unité à compter du 01/01/2021 ;

DÉCIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Pouneh MILANIAN, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pouneh MILANIAN, délégation est donnée à Madame Alexandra MOUGIN, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pouneh MILANIAN et de Madame Alexandra MOUGIN, délégation est donnée à Monsieur Raphaël WEIL, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2021

Le directeur d'unité
Madame Pascale FOURY

Madame Pounéh MILANIAN

Madame Alexandra MOUGIN

Monsieur Raphaël WEIL